ID: 027-200084812-20240812-2024_08_01-AR

Département de l'Eure Commune de Mesnils-sur-Iton



Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté n° 2024-08-01

Arrêté portant numérotage de maison

Le Maire de la Commune de $\mbox{\bf MESNILS-SUR-ITON}$:

VU:

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28
- Considérant l'intérêt communal que représente la numérotation d'une nouvelle construction de maison d'habitation à Damville, 27 240 Mesnils-sur-Iton.

<u>ARRÊTE</u>

ARTICLE 1er : Un certificat d'urbanisme opérationnel favorable a été délivré le 21 mars 2023 sur la

parcelle 198 OA 185 pour la construction future d'un bâtiment technique dont la

commune de Mesnils-sur-Iton sera propriétaire.

ARTICLE 2: Le numérotage comporte une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro

par immeuble caractérisée par une entrée principale. La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et de nombres impairs pour le côté gauche de cette rue. La numérotation est matérialisée par l'apposition sur la façade ou le mur de clôture par une plaque. La numérotation

des maisons est assurée par la commune.

ARTICLE 3: Le bâtiment sur le terrain sis route de Créton, Damville, 27 240 Mesnils-sur-Iton,

cadastré 198 0A 185 est numérotée 69 à compter de ce jour.

ARTICLE 4: La nouvelle numérotation de cette rue sera communiquée aux différents services :

La Poste, la direction départementale des routes, la gendarmerie et les pompiers.

ARTICLE 5 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté et transmis au représentant de

l'Etat.

Fait à MESNILS-SUR-ITON, le 12 août 2024.

Le maire,

Solette BONNARD.